



NATION
huronne-wendat

Wendake, 9 avril 2020

AVIS À LA POPULATION

Kwe à tous,

Le Comité d'urgence multidisciplinaire COVID-19 souhaite vous assurer qu'il suit de près l'évolution de la situation de la pandémie actuelle avec les différents intervenants gouvernementaux, dont la Direction de la santé publique.

À l'approche de la fin de semaine de Pâques, nous tenons à vous rappeler les consignes suivantes :

- Lavez-vous les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes;
- Respecter la distanciation sociale de 2 mètres ;
- Les rassemblements intérieurs ou extérieurs sont interdits sauf :
 - S'il est requis, dans un milieu de travail, pour l'exercice d'une activité qui n'est pas visée par une suspension prévue par décret ou arrêté;
 - S'il est requis pour obtenir un service ou un bien d'une personne, d'un établissement, d'une entreprise ou d'un autre organisme dont les activités ne sont pas suspendues par décret ou arrêté, ou pour offrir un service ou un bien à l'un de ceux-ci;
 - Dans un moyen de transport;
 - Dans le cas d'un rassemblement extérieur, dans l'une des situations suivantes :
 - Si les personnes rassemblées sont des occupants d'une même résidence privée ou de ce qui en tient lieu;
 - Si une personne reçoit d'une autre personne un service ou son soutien;
 - Si une distance minimale de deux mètres est maintenue entre les personnes rassemblées.
 - Dans une résidence privée ou dans ce qui en tient lieu, entre ses occupants et toute autre personne leur offrant un service ou dont le soutien est requis.